

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 13 décembre 2021**  
~~~~~

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE DESSERTE EN EAU POTABLE
DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE FORMATION DU SDIS
COMMUNE DE GIGNAC.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 13 décembre 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 2 décembre 2021.

Étaient présents ou
représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. David CABLAT, M. Daniel JAUDON, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Robert SIEGEL à M. Claude CARCELLER, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Marc ISURE.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

Mme Béatrice FERNANDO, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 39	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Monsieur Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 5211-17 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-1-439 du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et prévoyant en particulier l'exercice des compétences eau et assainissement ;

VU le rapport d'études de projet réalisé et rédigé par le bureau d'étude ENTECH définissant les caractéristiques techniques et financières Travaux pour le raccordement AEP du centre de formation du SDIS ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 09 décembre 2021.

CONSIDERANT les travaux d'extension de réseau AEP consistant en la mise en place d'une conduite en fonte de DN 200 sur un linéaire d'environ 1 300 ml avec la reprise d'une soixantaine de branchements,

CONSIDERANT l'estimation du coût global du projet qui s'élève à 600 000 € HT soit 720 000€ TTC,

CONSIDERANT l'inscription du projet dans le contrat de relance et de transition écologique et la possibilité de solliciter un financement à ce titre,

CONSIDERANT le projet de création d'un Centre Interdépartemental de formation (CEIFOR) d'envergure régionale qui est en création sur la commune de Gignac à destination de l'ensemble des sapeurs-pompiers de la région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée,

CONSIDERANT que le CEIFOR aura pour vocation de constituer un véritable pôle pédagogique pour les sapeurs-pompiers de la Région Occitanie,

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault participe à la réalisation de ce projet d'envergure dans le cadre de sa compétence eau et d'assainissement en prenant en charge la création du réseau d'eau potable,

CONSIDERANT que la création de ce réseau d'eau potable est par ailleurs considérée comme un premier tronçon d'adduction d'eau permettant une interconnexion vers les communes du sud,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement, la question de la sécurisation des apports au regard des besoins à l'horizon 2050 est au cœur de la réflexion sur ce secteur,

CONSIDERANT que compte tenu de ces enjeux et du volume financier engagé par l'EPCI (600 000 € HT), il est espéré pouvoir compter sur le soutien de l'Etat afin de mener cette réalisation dans des conditions financières soutenables ; en effet, la création de nouveaux réseaux n'entre pas dans les critères d'éligibilité du 1^{er} programme de l'agence de l'eau,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet d'extension de réseau AEP afin d'alimenter le Centre Interdépartemental de formation (CEIFOR),
- d'approuver le projet de plan de financement correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Etat et tout autre financeur, dans la limite de 80 % de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel, sans augmentation de dépense,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération et à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État

N° 2753

Publication le 14/12/2021

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 14/12/2021

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20211213-5281-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes et travaux	600 000 €	100%	DETR-DSIL	300 000 €	50%
			Conseil Départemental	150 000 €	25%
			PART FINANCEURS	450 000 €	75%
			PART AUTOFINANCEMENT	150 000 €	25%
TOTAL HT	600 000 €	100%	TOTAL HT	600 000 €	100%

Légende

 Limite communale

Reseau AEP existant

 Canalisation

 Nouveaux réseaux du lycée + gymnase

Projet

 Réseaux à créer Ø200mm

